

Carcassonne, le 17 novembre 2014



Monsieur Guillaume LAFFITTE
inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames les directrices
et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les enseignant(e)s
et membres du RASED
Circonscription Carcassonne 2

Note de service 4

L'organisation du temps scolaire à l'école

Mesdames, messieurs

La rentrée 2014 a été l'occasion d'une nouvelle organisation du temps scolaire qui doit avant toute chose répondre à des objectifs pédagogiques visant la meilleure réussite des élèves à l'école. Ainsi, le temps scolaire est dorénavant organisé autour de 5 matinées hebdomadaires et les journées des élèves en apprentissages scolaires sont plus courtes.

**Inspection de l'Éducation
nationale
Carcassonne 2**

56, avenue Henri Gout
11816 Carcassonne
Cedex 9

téléphone :
04.68.11.58.05
télécopie :
04.68.11.58.03
Courriel :
[ce.0110043m@ac-
montpellier.fr](mailto:ce.0110043m@ac-montpellier.fr)

Dossier suivi par

Guillaume LAFFITTE
Inspecteur

Les bénéfices de cette nouvelle organisation résident en trois points fondamentaux que toute équipe pédagogique doit participer à développer :

- Les apprentissages fondamentaux doivent être positionnés sur les temps de la semaine où les élèves montrent une capacité d'attention optimale et la journée est rythmée en alternant séances longues et courtes ;
- Les emplois du temps repensés constituent un gage d'une répartition plus efficace des activités ainsi qu'un moyen de varier les modalités d'organisation des apprentissages (classe entière, par groupes ou travail individuel), notamment grâce à la matinée supplémentaire du mercredi qui mérite un questionnement pédagogique approfondi ;
- Le projet éducatif global trouve sa place dans une réflexion collective autour du temps de l'enfant.

Il est essentiel de garder en mémoire que le but de la réforme est d'équilibrer la journée des enfants en respectant leurs besoins, leur rythme biologique et leur développement, ce qui devra permettre une optimisation des apprentissages des élèves.

Après une année 2013-2014 qui a été l'occasion d'ouvrir la réflexion sur la mise en œuvre pratique et fonctionnelle de cette réforme, l'objectif de l'année en cours est que les enseignants puissent trouver dans chaque école et chaque classe les moyens pédagogiques de s'approprier les nouvelles organisations et dispositifs ainsi proposés pour actionner les leviers favorisant la réussite des élèves.

Je souhaite souligner aussi la construction globale de l'emploi du temps de l'enfant qui intègre les activités pédagogiques complémentaires et les temps d'activités péri-scolaires. La responsabilité des équipes pédagogiques réside donc tant dans l'organisation des apprentissages de classe classiques que dans l'articulation avec les temps correspondant aux APC et aux TAP.

Cette meilleure articulation des temps de l'enfant exige que les activités pédagogiques complémentaires répondent à des exigences :

- le contenu des propositions d'APC faites par l'équipe pédagogique doit correspondre aux besoins des élèves et être évolutif ;
- la durée des APC est adaptée à l'âge des élèves et leur positionnement dans la semaine et la journée est réfléchi en prenant en compte le rythme chronobiologique de l'enfant ;
- la communication avec les familles est optimale et facilitée par une organisation d'école des APC simple, lisible et stable ;
- les temps choisis par l'équipe doivent favoriser l'inscription de tous les élèves, et en particulier de ceux qui en ont le plus besoin, en APC ;
- le placement des APC et des TAP doit aussi permettre aux élèves de participer aux deux propositions dans la semaine, grâce à une articulation qui prend en compte le rythme de l'enfant.

Afin de prendre pleinement connaissance des organisations spécifiques de chaque école, je demande aux directrices et directeurs de me faire parvenir au plus tard le 1^{er} décembre 2014 un état de la réflexion de chaque équipe sur les points abordés dans cette note. La forme de ce document pourra être un emploi du temps faisant apparaître les horaires de la vie de l'enfant dans l'école (garderie, temps d'enseignement, APC, TAP), ainsi que les propositions d'APC mais aussi les perspectives de progrès identifiées par l'équipe pédagogique.

L'inspecteur de l'Éducation nationale,



Guillaume LAFFITTE

Nom et prénom de l'enseignant	Émargement

Nom et prénom de l'enseignant	Émargement



Cette note sera portée à la connaissance de tous les personnels avant d'être archivée dans un classeur consultable par tous.